

**Comité d'experts sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes  
(MSI-JO)**



**23 septembre 2015**

**MSI-JO(2015)06**

**4<sup>e</sup> réunion, 17–18 septembre 2015  
(Strasbourg, Agora, salle G01)**

## Rapport de réunion

### Ouverture de la réunion

Le comité d'experts sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (MSI-JO) s'est réuni à Strasbourg les 17 et 18 septembre 2015. La réunion est ouverte par Mme Françoise Tulkens, présidente du (MSI-JO). Elle souligne l'importance de cette quatrième et dernière réunion pour la finalisation du projet de recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias.

### Adoption de l'ordre du jour

Le comité adopte l'ordre du jour.

### Information par le secrétariat

Mme Silvia Grundmann, secrétaire du CDMSI, fait part de ses impressions de la dernière réunion du CDMSI à laquelle la présidente et le rapporteur du MSI-JO étaient présents. Elle souligne la qualité des présentations et des discussions et les remercie une fois encore pour leur participation à la réunion plénière. Elle insiste sur les attentes élevées du CDMSI sur ce texte novateur et le soutien qui y ont exprimé un certain nombre de délégués.

Mme Onur Andreotti, secrétaire du MSI-JO, attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général du 19 mai 2015. Ce rapport identifie la liberté d'expression comme l'une des priorités du Conseil de l'Europe et cite l'importance de la sécurité des journalistes comme un élément fondamental de cette liberté. Mme Andreotti souligne en particulier le point de ce rapport suivant : *«un programme européen sur trois ans pour soutenir les mécanismes nationaux de protection des journalistes, tels que les institutions du médiateur, les commissaires de la presse et les organisations non gouvernementales. Ce programme aura pour but de renforcer les capacités de ces mécanismes, de promouvoir la coopération en réseau et l'échange d'expériences dans le domaine de la sécurité des journalistes, et de mener un travail de sensibilisation à cette question dans les Etats membres»*. Elle insiste sur l'importance d'une approche plus réaliste et effective pour le projet de recommandation, en particulier en ce qui concerne les lignes directrices sur le « cadre législatif » et le «

mécanisme indépendant de contrôle ». Elle annonce la participation aux discussions sur ce point particulier de Mme Simona Granata-Menghini, secrétaire adjointe de la Commission de Venise.

Mme Andreotti informe le comité de la prochaine conférence « *La liberté d'expression est-elle encore une condition nécessaire à la démocratie ?* » qui aura lieu les 13 et 14 octobre 2015. Elle confirme également la participation de médiateurs nationaux à cette conférence. Elle mentionne un projet du Conseil de l'Europe pour la mise en place d'un réseau européen de médiateurs pour la liberté d'expression qui est actuellement à un stade de développement embryonnaire.

Elle discute également le développement de la plate-forme pour la promotion de la protection du journalisme et la sécurité des journalistes qui est opérationnelle depuis avril 2015.

### **Point central de la réunion**

Le point central de la quatrième réunion du MSI-JO est la présentation par le rapporteur du projet final de recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, notamment à la lumière des commentaires émis par le CDMSI lors de sa 8<sup>e</sup> réunion (Strasbourg 16–19 juin 2015), les discussions sur ce projet et sa validation par le comité (MSI-JO (2014) 10).

Le projet est discuté paragraphe par paragraphe et des modifications adoptées en conséquence. Le rapporteur, M. Tarlach McGonagle, souligne que cette recommandation entend être complète mais pas exhaustive.

La Fédération de Russie exprime ses réserves sur l'ajout de l'expression « *autres acteurs des médias* » dans le titre de la recommandation. Les autres membres du comité pensent qu'il est essentiel et qu'il doit être maintenu. Il est décidé que l'opinion de la Fédération de Russie sera reflétée dans une note de bas de page dans la recommandation finale.

Le deuxième jour de la réunion, Mme Simona Granata-Menghini, secrétaire adjointe de la Commission de Venise, rejoint le MSI-JO pour une discussion sur les procédures d'examen des législations nationales mentionnées dans le projet de recommandation. Ses commentaires sont pris en compte dans un amendement des dispositions correspondantes.

Il est décidé que le rapporteur intégrera toutes les modifications qui ont été acceptées pendant la quatrième réunion. Le secrétariat enverra le texte modifié aux membres du MSI-JO au plus tard le 12 octobre 2015. Toute observation (uniquement sur des erreurs matérielles ou des oublis significatifs) devra être envoyée avant le 17 octobre. Le projet sera ensuite transmis au CDMSI pour approbation avant d'être soumis au Comité des Ministres pour adoption début 2016.

### **Points divers**

La présidente remercie les membres du MSI-JO et le secrétariat pour leur excellent travail et une fructueuse coopération au cours des deux dernières années et clôt cette dernière réunion.